

Dossier suivi par Sandra THUET
sandra.thuet.68020@notaires.fr

VENTE (parcelle à RIBEAUVILLE) MERTZ / VILLE DE RIBEAUVILLE 209531 /PYT /ST /SP/

REQUISITION DE NOTIFICATION A LA S.A.F.E.R.

Madame Christiane Elisabeth Charlotte MERTZ, demeurant à RIBEAUVILLE, 53 Chemin de la Grande Verrerie,
Née à COLMAR (68000), le 25 février 1959,

REQUIERT en l'absence volontaire d'avant-contrat

Maître Pierre-Yves THUET Notaire associé de la Société Civile Professionnelle « Pierre-Yves THUET et Capucine HERZOG, notaires associés », titulaire d'un Office Notarial à MULHOUSE (Haut-Rhin), 3 Porte du Miroir

De notifier à la S.A.F.E.R. compétente pour lui permettre soit d'exercer le droit de préemption dont elle bénéficie soit d'y renoncer.

La vente à intervenir au profit de :

La Ville de RIBEAUVILLE (68150)

du bien à vocation agricole ci-après :

DEPARTEMENT	COMMUNE	LIEU-DIT ET NOM DE LA PROPRIETE
Haut-Rhin	RIBEAUVILLE	

Figurant au cadastre sous les relations suivantes :

Section	N°	Lieudit	Surface	Nature
35	34	Melckerberg	00 ha 36 a 90 ca	terres, prés

Bien : libre occupé

Moyennant le prix principal de : DIX MILLE EUROS (10.000,00 EUR)

Le paiement doit intervenir, conformément aux dispositions de l'article D 1617-19, premier alinéa, du Code général des collectivités territoriales portant établissement des pièces justificatives des paiements des communes, départements, régions et établissements publics locaux.

La SAFER peut, aux termes de l'article L 143-10 du Code rural et de la pêche maritime déclarer vouloir exercer son droit de préemption mais en offrant un prix moindre que celui figurant dans la notification. L'article R 143-12 du même Code permet au vendeur de retirer alors le bien de la vente en manifestant lui-même d'une façon non équivoque sa volonté directement auprès de la SAFER et ce dans un délai de six mois de la réception de l'offre.

Fait à Ribeaupville
Le 10 janvier 2024

Commune : RIBEAUVILLE (680269)
Surface géographique : 3710 m²
Contenance : 3690 m²
Adresse : --
Bâtie : Non
Urbaine : Oui



Échelle : 1:1000

Propriétaire(s) :

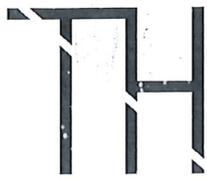
Compte : M00521 (1)

Propriétaire :

MME MERTZ CHRISTIANE ELISABETH CHARLOTTE Né(e) le 25/02/1959 à 68 COLMAR0053 CHE DE LA GDE VERRERIE 68150 RIBEAUVILLE
propriétaire

Subdivision(s) fiscale(s) (2) :

Compte	Lettre	Groupe	Nature	Occupation	Classe	Surface (m²)	Revenu (€)	Référence (€)
M00521	J	Terre		Terres	03	1690	6,91	2,75
M00521	K	Prés		Prés, prairies naturelles, herbages et pâturages	03	2000	9,07	3,61
Total						3690	15,98	6,36



Thuet & Herzog

NOTAIRES ASSOCIÉS

3 Porte du Miroir
B.P. 1045
68050 MULHOUSE Cedex

Parking privé

Tél. : (00 33) 03 89 36 51 36

capucine.herzog@68020.notaires.fr
pierre-yves.thuet@68020.notaires.fr

MAIRIE DE
07 MARS 2024
RIBEAUVILLE

Mairie de RIBEAUVILLE
2 place de l'Hôtel de Ville
68150 RIBEAUVILLE

Mulhouse, le 5 mars 2024

Dossier suivi par
Stéphanie PAVLINIC
stephanie.pavlinic@68020.notaires.fr

VENTE RURALE Cts FELTZINGER / SCHAAL Rémy
209838 /PYT /SP /

RECOMMANDEE A. R.

Monsieur le Maire,

Par la présente lettre recommandée avec demande d'avis de réception, je vous informe que Madame Anne-Sophie FELTZINGER, Madame Julie FELTZINGER et Madame Anita SCHWEIN ont l'intention de vendre les parcelles boisées qui sont situées sur votre commune et dont la désignation suit :

Section	N°	Lieudit	Surface
2	27	Pfaffenwald	01 ha 50 a 43 ca
2	28	Pfaffenwald	00 ha 45 a 35 ca
2	29	Pfaffenwald	00 ha 39 a 92 ca
2	30	Pfaffenwald	00 ha 44 a 76 ca

Total surface : 02 ha 80 a 46 ca

Conformément aux dispositions des articles L 331-22 et suivants du Code forestier, votre commune dispose d'un délai de DEUX MOIS pour exercer son droit de préemption aux prix et conditions ci-après :

Prix

Le prix de la vente est fixé à onze mille deux cent vingt euros (11 220,00 eur) payable comptant.

Conditions

Cette vente aura lieu aux conditions suivantes :

SUCCESEURS DE MES GOETSCHY, BISCHOFF, JAEGER ET WALTMANN



Notaires
Alsace
Moselle



Commune : RIBEAUVILLE (680269)
Surface géographique : 5154 m²
Contenance : 5053 m²
Adresse : RIBEAUVILLE
Bâtie : Non
Urbaine : Oui



Échelle : 1:1000

Propriétaire(s) :

Compte : F00418 (3)

Propriétaire :

Nom : M FUHRER JEAN JACQUES GEORGES
Né(e) le : Né(e) à :
Adresse : 0034 RUE DES ASPERGES - 67870 GRIESHEIM PRES MOLLSHEIM
Régime : indivision simple

Propriétaire :

Nom : MME FUHRER CHRISTIANE ELISABETH SCHLOEGEL CHRISTIANE
Né(e) le : Né(e) à :
Adresse : PAR MME CAROLINE REYS 0001 BD MAREC - HAL LECLERC - 67600
Régime : indivision simple

Propriétaire :

Nom : M FUHRER STEPHAN ALBERT
Né(e) le : Né(e) à :
Adresse : RES BIGORRE BAT B 0125 AV DU RGT DE - BIGORRE - 65000 TARBES
Régime : indivision simple

Subdivision(s) fiscale(s) (1) :

Compte	Lettre	Groupe	Nature	Occupation	Classe	Surface (m ²)	Revenu (€)	Référence (€)
F00418		Taillis simples	CHAT	Bois, aulnaies, saussaies, oseraies	04	5053	9,27	3,69
Total						5053	9,27	3,69

**CONVENTION DE GESTION
DE LA PISCINE CAROLA 2024
Entre la ville de Ribeauvillé et la
Communauté de Communes du Pays de Ribeauvillé**

VU les articles L. 5211-4-1 III du CGCT et article D. 5211-16 du CGCT, notamment ;

VU l'avis de CST Ville de Ribeauvillé du 25/03/2024 ;
VU la délibération du Conseil Municipal du 09/04/2024 ;

VU l'avis de CT CHS de la CCPR du 30/05/2022 ;
VU la délibération du Conseil Communautaire du 11/04/2024 ;

Entre

La ville de Ribeauvillé, dont le siège est place du Marché à Ribeauvillé (68 150), représentée par M. Jean-Louis CHRIST, Maire ; ci-après dénommée « la Mairie »,

Et

La Communauté de Communes du Pays de Ribeauvillé (CCPR), dont le siège est rue P. de Coubertin à Ribeauvillé (68 150), représentée par M. Umberto STAMILE, Président ; ci-après dénommée « la CCPR »,

Préambule

Depuis l'année 2022, la ville de Ribeauvillé et la CCPR conviennent de mettre en œuvre un projet de gestion commune des équipements de piscines au service de la population. Il se traduit par la prise en charge par les services de la CCPR d'une partie de la gestion de la piscine CAROLA au travers l'organisation de la surveillance des bassins et des animations.

ARTICLE 1 – OBJET

La présente convention précise les conditions d'interventions des parties et implique une nécessaire coordination entre les services de la Mairie et de la CCPR pour la gestion de la piscine CAROLA.

ARTICLE 2 – DESIGNATION DU SITE D'INTERVENTION

La piscine CAROLA est un équipement sportif communal, sis route de Bergheim à Ribeauvillé. L'état des installations et équipements techniques dépend de la commune de Ribeauvillé, propriétaire du site. La CCPR déclare avoir une bonne connaissance du site pour l'avoir visité. Elle déclare avoir reçu préalablement à la conclusion de la présente convention, toutes informations utiles sur l'état du site et ses équipements pour y intervenir dans l'état où ils se trouvent, au jour de l'entrée en vigueur de la convention.

PARAPHES :

ARTICLE 3 – DESTINATION DE L'EQUIPEMENT SPORTIF

La piscine CAROLA est utilisée pour un usage exclusif d'équipement sportif et de loisirs pendant les plages d'ouvertures de l'équipement. Des animations peuvent y être organisées d'un commun accord entre la Mairie et la CCPR.

ARTICLE 4 – GESTIONNAIRE DE L'EQUIPEMENT SPORTIF

La Mairie de Ribeauvillé reste gestionnaire de l'équipement sportif. Elle en assure le bon fonctionnement pour répondre à toutes les exigences réglementaires ; notamment vis-à-vis de l'Agence Régionale de Santé (ARS). Le fonctionnement régulier est assuré en régie ou par le biais de prestataires.

ARTICLE 5 – ORGANISATION GENERALE

La Mairie de Ribeauvillé a charge de la partie technique du fonctionnement de la piscine CAROLA. Plus précisément :

- entretien de la machinerie
- entretien technique général
- entretien des espaces verts
- délégation de la buvette
- organisation des manifestations

La CCPR a charge de l'organisation et de la surveillance des bassins de la piscine ainsi que des animations. Plus précisément :

- organisation des calendriers MNS
- surveillance des bassins par les MNS
- recrutement des MNS
- POSS et règlement intérieur
- Recrutement des renforts saisonniers : caisse, vestiaires, entretien
- organisation et gestion de la régie (extension de la régie 3 châteaux)
- gestion de la sécurité des abords
- gestion de la propreté des abords
- gestion des vestiaires
- gestion de la caisse

Etant précisé que les MNS peuvent intervenir sur la piscine des 3 châteaux, la piscine CAROLA ou les deux en fonction des calendriers de présence établis.

ARTICLE 6 – ACCES AU SITE

La CCPR est dépositaire d'un jeu de clés complet pour accès à l'équipement. Le site est clos et placé sous vidéo surveillance. Le site dispose d'une sonorisation extérieure pour les annonces. N° d'appel de la caisse : 03 89 73 64 40

PARAPHES :

ARTICLE 7 – COMMUNICATION

La communication externe est établie de façon coordonnée entre la Mairie et la CCPR en utilisant les supports de chaque collectivité.

ARTICLE 8 – ASSURANCES

La Mairie souscrit une police d'assurances pour l'équipement au titre de sa responsabilité civile ainsi que pour ses biens immobiliers. La Mairie et son assureur renoncent à tout recours envers la CCPR en cas de sinistre de quelque nature que ce soit concernant les locaux et biens propres. A titre de réciprocité, la CCPR doit souscrire un contrat d'assurance en responsabilité civile pour les activités de ses agents affectés sur le site et pour ses éventuels biens propres en faisant figurer son renoncement à tout recours contre la Mairie. La CCPR transmet une attestation d'assurances à la Mairie.

ARTICLE 9 – CONDITIONS FINANCIERES

Les collectivités mettent en place une convention d'encaissement pour compte de tiers à la piscine CAROLA, auprès de la régie de la Communauté de Communes du Pays de Ribeauvillé pour la piscine des trois châteaux.

La Communauté de Communes du Pays de Ribeauvillé procédera à une refacturation des frais de personnel engagés pour l'organisation et la gestion de la piscine CAROLA à la ville de Ribeauvillé.

ARTICLE 10 – DUREE

La présente convention est conclue pour une durée de 3 mois du 1^{er} juin au 31 août 2024. Les parties ont la faculté de résilier la convention avant l'expiration avec un préavis de 1 mois. La notification de résiliation devra être effectuée par lettre recommandée avec avis de réception ou en main propre.

ARTICLE 11 – DIFFERENDS ET LITIGES

Les parties s'engagent à respecter les clauses et conditions de la présente convention, dont ils reconnaissent avoir parfaitement connaissance. Aucune tolérance relative à l'application des clauses et conditions de la présente convention ne pourra, quelle qu'elle ait pu en être la durée ou la fréquence, être considérée comme une modification de la convention ou renonciation aux dites clauses et conditions.

Toutes les contestations relatives à l'application ou l'interprétation de la présente convention seront soumises au Tribunal Administratif de Strasbourg.

ARTICLE 12 – ELECTION DE DOMICILE

Pour l'exécution de la présente convention, et notamment la signification de tous les actes et correspondances, les parties font élection de domicile chacune en leur siège.

Fait en 2 exemplaires originaux
A Ribeauvillé, le 2024.

**Pour la Mairie de Ribeauvillé,
M. Jean-Louis CHRIST
Maire**

**Pour la CCPR,
M. Umberto STAMILE
Président**



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PROCÈS-VERBAL COMMISSION D'EXAMEN DES OFFRES (la C.E.O émet un avis)

En référence au document de C.E.O établi le 20 septembre 2018, délibéré par le conseil municipal au mois octobre 2018.

A - Identification du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice).

(Reprendre le contenu de la mention figurant dans l'avis d'appel public à la concurrence ou la lettre de consultation.)

Mairie de Ribeaupillé - 2, place de l'Hôtel de Ville – B.P. 50037 – 68152 RIBEAUVILLE Cedex
Téléphone 03.89.73.20.00 – Télécopie 03.89.73.37.18

Numéro SIRET : 21680269400010

Adjudicateur du marché : le Maire – Jean-Louis CHRIST

B - Objet de la consultation.

9^{ème} C.E.O _ Présentation des AVENANTS aux marchés de travaux

**Construction d'une Brigade territoriale autonome de gendarmerie, 4 rue du Coquelicot
68150 Ribeaupillé**

Objet des avenants : Travaux complémentaires

C - Déroulement de la consultation.

(Reprendre les éléments figurant dans l'avis d'appel public à la concurrence, le règlement de consultation ou la lettre de consultation.)

- Publicité : sans objet
- Date et heures limites de réception des offres : sans objet
- Délai de validité des offres : sans objet
- Demande de précisions ou de compléments sur la teneur des offres : NON OU OUI

D - Composition de la commission d'examen des offres

Date de la réunion le : 27/03/2024

D1 - Membres à voix délibérative :

Nom et prénom	Qualité	Titulaire (T) ou Suppléant (S)
Jean-Louis CHRIST	Maire	T
Louis EBLAND	Adjoint au maire	T
Claire BRECHBUHLER	Adjoint au maire	T
Henri Fuchs	Adjoint au maire	T
Joseph PFEIFFER	Conseiller municipal.	T
Loïc ERTEL	Conseiller municipal.	T

D2 - Membres à voix consultative :

Nom et prénom	Qualité
David FESSELET	DGS
Mathieu DABET	DST
Philippe LEGER	Gestionnaire de la commande publique

E - Fonctionnement de la commission d'examen des offres.

■ Le quorum est atteint : OUI NON

La Commission d'Examen des offres : Peut Ne peut pas valablement délibérer.

■ Secrétariat de la commission d'examen des offres :

(Indiquer les noms, prénom, grade et qualité de(s) l'agent(s) chargé(s) du secrétariat de la commission d'examen des offres.)

- Directeur Général des Services – Monsieur David FESSELET
- Responsable des finances – Monsieur Patrice HUNSINGER
- Directeur des Services Techniques – Monsieur Mathieu DABET
- Gestionnaire de la commande publique – Monsieur Philippe LEGER

G – Décision d'acceptation ou de rejets d'avenants.

Les avenants sont acceptés et validés.

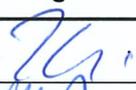
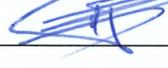
■ Résultat des votes :

(Indiquer le nombre de votes de la part des membres de la commission d'appel d'offres ayant voix délibérative.)

Pour : 6 Contre : Abstentions :

H - Signature des membres de la commission d'examen des offres.

(Indiquer dans le tableau ci-dessous les nom et prénom de chacun des membres de la commission d'examen des offres présents. Le procès-verbal doit être signé par tous les membres ayant siégé en séance.)

Nom et prénom	Signature
Jean-Louis CHRIST	
Louis EBLAND	
Claire BRECHBUHLER	
Henri FUCHS	
Joseph PFEIFFER	
Loïc ERHEL	

F – PRESENTATION ET VALIDATION DES AVENANTS

Lot n°9 : Serrurerie

Entreprise : SARL BOEHRER _ montant : 2 373,50 €ht

■ Résultat des votes :

Pour :6.....	Contre :	Abstentions :
--------------------	----------------	---------------------

Lot n°1 : Terrassement - Gros œuvre

Entreprise : Entreprise de construction BAROCHOISE _ montant : - 618,61 €ht

■ Résultat des votes :

Pour :6.....	Contre :	Abstentions :
--------------------	----------------	---------------------

Lot n°05 : Etanchéité – Bardage métallique

Entreprise : SOPREMA _ montant : - 475,67 €ht

■ Résultat des votes :

Pour :6.....	Contre :	Abstentions :
--------------------	----------------	---------------------

Lot n°11 : Menuiserie intérieur bois

Entreprise : Menuiserie P. BREY _ montant : - 760,00 €ht

■ Résultat des votes :

Pour :6.....	Contre :	Abstentions :
--------------------	----------------	---------------------

Lot n°18 : Chauffage - VMC

Entreprise : LA BEAUNE _ montant : 885,00 €ht

■ Résultat des votes :

Pour :6.....	Contre :	Abstentions :
--------------------	----------------	---------------------

Lot n°19 : Electricité

Entreprise : Prest'elec _ montant : 1 971,70 €ht

■ Résultat des votes :

Pour :6.....	Contre :	Abstentions :
--------------------	----------------	---------------------

PROCES-VERBAL COMMISSION D'EXAMEN DES OFFRES (la C.E.O émet un avis)

En référence au document de C.E.O établi le 20 septembre 2018, délibéré par le conseil municipal au mois octobre 2018.

A - Identification du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice).

(Reprendre le contenu de la mention figurant dans l'avis d'appel public à la concurrence ou la lettre de consultation.)

Mairie de Ribeaupillé - 2, place de l'Hôtel de Ville – B.P. 50037 – 68152 RIBEAUVILLE Cedex
Téléphone 03.89.73.20.00 – Télécopie 03.89.73.37.18

Numéro SIRET : 21680269400010

Adjudicateur du marché : le Maire – Jean-Louis CHRIST

B - Objet de la consultation.

2^{ème} C.E.O _ Présentation des AVENANTS aux marchés de travaux

Cristallisation Château du Haut-Ribeaupierre – Tranche 2023

Objet des avenants : Travaux complémentaires

C - Déroulement de la consultation.

(Reprendre les éléments figurant dans l'avis d'appel public à la concurrence, le règlement de consultation ou la lettre de consultation.)

- Publicité : sans objet
- Date et heures limites de réception des offres : sans objet
- Délai de validité des offres : sans objet
- Demande de précisions ou de compléments sur la teneur des offres : NON OU OUI

D - Composition de la commission d'examen des offres

Date de la réunion le : 27/03/2024

D1 - Membres à voix délibérative :

Nom et prénom	Qualité	Titulaire (T) ou Suppléant (S)
Jean-Louis CHRIST	Maire	T
Louis ERBLAND	Adjoint au maire	T
Clair BRECMBUHLER	Adjointe au maire	T
Henri FUCHS	Adjoint au maire	T
Joseph PFEIFFER	conseiller municipal	T
Loïc ERTBL	conseiller municipal	T

D2 - Membres à voix consultative :

Nom et prénom	Qualité
David FESSELET.	DGS
Mathieu DABET.	DST
Philippe LÉGER	gestionnaire de la commande publique

E - Fonctionnement de la commission d'examen des offres.

■ Le quorum est atteint : OUI NON

La Commission d'Examen des offres : Peut Ne peut pas valablement délibérer.

■ **Secrétariat de la commission d'examen des offres :**

(Indiquer les noms, prénom, grade et qualité de(s) l'agent(s) chargé(s) du secrétariat de la commission d'examen des offres.)

- Directeur Général des Services – Monsieur David FESSELET
- Responsable des finances – Monsieur Patrice HUNSINGER
- Directeur des Services Techniques – Monsieur Mathieu DABET
- Gestionnaire Technique des Bâtiments – Monsieur Philippe LEGER

F – PRESENTATION ET VALIDATION DES AVENANTS

Entreprise : SCHERBERICH _ montant : 7 385,60 €ht

■ Résultat des votes :

Pour : 6	Contre :	Abstentions :
----------------------	----------------	---------------------

G – Décision d'acceptation ou de rejets d'avenants.

..... L'avenant 1 est validé et accepté.

■ Résultat des votes :

(Indiquer le nombre de votes de la part des membres de la commission d'appel d'offres ayant voix délibérative.)

Pour : ...6....

Contre :

Abstentions :

H - Signature des membres de la commission d'examen des offres.

(Indiquer dans le tableau ci-dessous les nom et prénom de chacun des membres de la commission d'examen des offres présents.
Le procès-verbal doit être signé par tous les membres ayant siégé en séance.)

Nom et prénom	Signature
ERBLAND Louis	
PFEIFFER Joseph	
BRECHBUHLER Claire	
FUCATS Henri	
ERMEL Loïc	
Jean-Louis CHRIST.	

**RESTAURATION CHATEAU DU
HAUT-RIBEAUPIERRE
68150 RIBEAUVILLE**

AVENANT N°1

LOT UNIQUE – MACONNERIE PIERRE DE TAILLE

1. OBJET DU MARCHE

Restauration du CHATEAU DU HAUT-RIBEAUPIERRE - 68150 RIBEAUVILLE
LOT UNIQUE – MACONNERIE PIERRE DE TAILLE

2. MODALITES INITIALES DU MARCHE

Le marché de travaux a été attribué en date du 24/05/2023 à l'entreprise **SCHERBERICH MH** pour un montant de **314 214.00 euros HT** soit **377 056.80 euros TTC**.

3. OBJET DE L'AVENANT

Prestations sur base prix marché (selon bilan du 27 novembre 2023) :

TRAVAUX EN MOINS-VALUE

B. Intérieur du donjon :

1.2 Nettoyage du parement et refichage en recherche :

24.00 m2 / 70.00 euros HT soit un montant de – **1 680.00 euros HT**

1.3 Travaux conservatoires :

Passivation des fers de la dalle, nettoyage du caniveau et évacuations de la terrasse, débouchage éventuel :

forfait / 1 200.00 euros HT soit un montant de – **1 200.00 euros HT**

1.4 Provision pour divers et inconnu : main d'œuvre + petites fournitures

17h réel pour 48 h marché soit – 31h / 70.00 euros HT soit un montant de – **2 170.00 euros HT**

3.13 Consolidation du vestige de maçonnerie du mur ouest isolé

Forfait 4 200.00 euros HT soit un montant de – **4 200.00 euros HT**

TOTAL TRAVAUX EN MOINS-VALUE :

- 1 680.00 – 1 200.00 – 2 170.00 – 4 200.00 = - **9 250.00 euros HT**

TRAVAUX EN PLUS-VALUE

Prestations supplémentaires sur base prix marché (selon bilan du 27 novembre 2023) :

Il s'agit de travaux supplémentaires résultant du mauvais état de l'arase supérieur du Logis, en particulier le large ressaut côté intérieur qui a dû être démonté/remonté sur une hauteur significative.

A.2 / Parements intérieurs et arases

2.8 Récupération de moellons sur site :

7.47 m3 réel / 2.00 m3 prévus au marché soit + 5.47 m3 / 420.00 euros HT soit **2 297.40 euros HT**

2.9 Récupération de moellons sur site :

7.47 m3 réel / 2.00 m3 prévus au marché soit + 5.47 m3 / 1 800.00 euros HT soit **9 846.00 euros HT**

A.3 / Parements extérieurs

3.5 Récupération de moellons sur site :

6.76 m3 réel / 5.00 m3 prévus au marché soit + 1.76 m3 / 420.00 euros HT soit **739.20 euros HT**

3.6 Récupération de moellons sur site :

6.76 m3 réel / 5.00 m3 prévus au marché soit + 1.76 m3 / 1 800.00 euros HT soit **3 168.00 euros HT**

Prestation supplémentaire sur prix nouveau :

Il s'agit de travaux supplémentaires résultant de la décision de restituer l'enduit intérieur du mur nord du Logis afin de visualiser l'intérieur du bâtiment disparu par rapport au mur courant de la courtine : travaux effectués sur la base des vestiges d'enduits relevés.

- **Plus-value au jointoiment pour enduisage du parement intérieur du mur au droit du logis :**

79.00 m2 / 15.00 euros HT soit **1 185.00 euros HT**

TOTAL DES TRAVAUX EN PLUS-VALUE : 17 235.60 euros HT soit 20 682.72 euros TTC

BALANCE MOINS-VALUES / PLUS-VALUES

17 235.60 - 9 250.00 = **7 985.60 euros HT** soit **9 582.72 euros TTC**

4. NOUVELLES MODALITES

Le montant initial des travaux s'élève à 314 214.00 euros HT soit 377 056.80 euros TTC.

La balance des plus-values et moins-values s'élève à **7 985.60 euros HT** soit **9 582.72 euros TTC.**

Les travaux en plus-value représentent au total **2.54 %** du montant du marché de travaux initial.

Le montant des travaux du Lot Unique - Maçonnerie Pierre de taille après l'avenant n°1 s'élève à

322 199.60 euros HT soit **386 639.52 euros TTC.**

5. AUTRES CLAUSES INITIALES

Sans modification.

RIBEAUVILLE, le

Le Maître d'Ouvrage

L'entreprise

PROCES-VERBAL COMMISSION D'EXAMEN DES OFFRES (la C.E.O émet un avis)

En référence au document de C.E.O établi le 20 septembre 2018, délibéré par le conseil municipal au mois octobre 2018.

A - Identification du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice).

(Reprendre le contenu de la mention figurant dans l'avis d'appel public à la concurrence ou la lettre de consultation.)

Mairie de Ribeauvillé - 2, place de l'Hôtel de Ville – B.P. 50037 – 68152 RIBEAUVILLE Cedex
Téléphone 03.89.73.20.00 – Télécopie 03.89.73.37.18

Numéro SIRET : 21680269400010

Adjudicateur du marché : le Maire – Jean-Louis CHRIST

B - Objet de la consultation.

(Reprendre le contenu de la mention figurant dans l'avis d'appel public à la concurrence ou la lettre de consultation.)

Mise en conformité du Système de Sécurité Incendie de la mairie.

Les travaux consistent réaliser la mise aux normes complète du système de sécurité incendie (SSI) dans l'ensemble des bâtiments.

Allotissement de travaux

- LOT 1 : PLATRERIE - ISOLATION
- LOT 2 : MENUISERIE INTERIEUR BOIS
- LOT 3 : MENUISERIE EXTERIEUR ALUMINIUM
- LOT 4 : PLOMBERIE - SANITAIRE
- LOT 5 : ELECTRICITE
- LOT 6 : VENTILATION
- LOT 7 : CARRELAGE
- LOT 8 : PEINTURE
- LOT 9 : ETANCHEITE

C - Déroulement de la consultation.

(Reprendre les éléments figurant dans l'avis d'appel public à la concurrence, le règlement de consultation ou la lettre de consultation.)

- Publicité : ALSACE : publié le 19/01/2024
- Date et heures limites de réception des offres : Vendredi 16 Février 2024 à 12h00.
- Délai de validité des offres : 120 jours
- Demande de précisions ou de compléments sur la teneur des offres : NON OU OUI

D - Composition de la commission d'examen des offres

Date de la réunion le : 27 MARS 2024

D1 - Membres à voix délibérative :

Nom et prénom	Qualité	Titulaire (T) ou Suppléant (S)
Jean-Louis CHRIST	Maire	T
Claire BRECHBUHLER	Adjoint au maire	✓
Louis ERBLAND	Adjoint au maire	✓
Henri FUCHS	Adjoint au maire	✓
Joseph PFEIFFER	Conseiller municipal	✓
Loïc ERHEL	Conseiller municipal	✓

D2 - Membres à voix consultative :

Nom et prénom	Qualité
David FESSELET	DGS
Mathieu DABET	DST
Philippe LEGER	Gestionnaire de la commande publique

Autres membres participatifs :

-
-

E - Fonctionnement de la commission d'examen des offres.

■ Le quorum est atteint :

(Cocher la case correspondante)

OUI NON

La Commission d'Examen des offres (C.E.O) (Cocher la case correspondante.)

Peut Ne peut pas valablement délibérer.

■ Secrétariat de la commission d'examen des offres :

(Indiquer les noms, prénom, grade et qualité de(s) l'agent(s) chargé(s) du secrétariat de la commission d'examen des offres.)

- Directeur Général des Services – Monsieur David FESSELET
- Responsable des finances – Monsieur Patrice HUNSINGER
- Gestionnaire des marchés publics – Monsieur Philippe LEGER

F - Elimination des offres.

■ Nombre de téléchargements : Nombre du dépôt d'offres :

■ dans les délais : (nombre).	■ hors délais : (nombre).
-------------------------------------	---------------------------------

■ Décision de Commission d'Examen des offres portant sur l'élimination des offres :

Lot n° 1 : PLATRIERIE - ISOLATION

(Indiquer le numéro et l'intitulé du lot tels qu'ils figurent dans l'avis d'appel public à la concurrence ou la lettre de consultation.)

- Élimine les offres conformément à la proposition figurant au rapport d'analyse des offres ;
- Demande un examen complémentaire des offres pour les motifs suivants :

■ Résultat des votes :

(Indiquer le nombre de votes de la part des membres de la commission d'appel d'offres ayant voix délibérative.)

Pour :	Contre :	Abstentions :
--------------	----------------	---------------------

Lot n° 2 : MENUISERIE INTERIEUR BOIS

(Indiquer le numéro et l'intitulé du lot tels qu'ils figurent dans l'avis d'appel public à la concurrence ou la lettre de consultation.)

- Élimine les offres conformément à la proposition figurant au rapport d'analyse des offres ;
- Demande un examen complémentaire des offres pour les motifs suivants :

■ Résultat des votes :

(Indiquer le nombre de votes de la part des membres de la commission d'appel d'offres ayant voix délibérative.)

Pour :	Contre :	Abstentions :
--------------	----------------	---------------------

Lot n° 3 : MENUISERIE EXTERIEUR ALUMINIUM

(Indiquer le numéro et l'intitulé du lot tels qu'ils figurent dans l'avis d'appel public à la concurrence ou la lettre de consultation.)

- Élimine les offres conformément à la proposition figurant au rapport d'analyse des offres ;
- Demande un examen complémentaire des offres pour les motifs suivants :

■ Résultat des votes :

(Indiquer le nombre de votes de la part des membres de la commission d'appel d'offres ayant voix délibérative.)

Pour :	Contre :	Abstentions :
--------------	----------------	---------------------

Lot n° 4 : PLOMBERIE - SANITAIRE

(Indiquer le numéro et l'intitulé du lot tels qu'ils figurent dans l'avis d'appel public à la concurrence ou la lettre de consultation.)

- Élimine les offres conformément à la proposition figurant au rapport d'analyse des offres ;
- Demande un examen complémentaire des offres pour les motifs suivants :

■ Résultat des votes :

(Indiquer le nombre de votes de la part des membres de la commission d'appel d'offres ayant voix délibérative.)

Pour :	Contre :	Abstentions :
--------------	----------------	---------------------

Lot n° 5 : ELECTRICITE

(Indiquer le numéro et l'intitulé du lot tels qu'ils figurent dans l'avis d'appel public à la concurrence ou la lettre de consultation.)

- Élimine les offres conformément à la proposition figurant au rapport d'analyse des offres ;
- Demande un examen complémentaire des offres pour les motifs suivants :

■ Résultat des votes :

(Indiquer le nombre de votes de la part des membres de la commission d'appel d'offres ayant voix délibérative.)

Pour :	Contre :	Abstentions :
--------------	----------------	---------------------

Lot n° 6 : VENTILATION

(Indiquer le numéro et l'intitulé du lot tels qu'ils figurent dans l'avis d'appel public à la concurrence ou la lettre de consultation.)

- Élimine les offres conformément à la proposition figurant au rapport d'analyse des offres ;
- Demande un examen complémentaire des offres pour les motifs suivants :

■ Résultat des votes :

(Indiquer le nombre de votes de la part des membres de la commission d'appel d'offres ayant voix délibérative.)

Pour :	Contre :	Abstentions :
--------------	----------------	---------------------

Lot n° 8 : PEINTURE

(Indiquer le numéro et l'intitulé du lot tels qu'ils figurent dans l'avis d'appel public à la concurrence ou la lettre de consultation.)

- Élimine les offres conformément à la proposition figurant au rapport d'analyse des offres ;
- Demande un examen complémentaire des offres pour les motifs suivants :

■ Résultat des votes :

(Indiquer le nombre de votes de la part des membres de la commission d'appel d'offres ayant voix délibérative.)

Pour :	Contre :	Abstentions :
--------------	----------------	---------------------

G - Classement des offres.

LOT 1 : PLATRERIE - ISOLATION

■ La décision de la commission d'examen des offres relative au classement des offres, après avoir pris connaissance du rapport d'analyse des offres, décide de: (Cocher la case correspondante.)

- Retient le classement proposé ; Demande une analyse complémentaire ; autres :

Choix de l'entreprise retenue : OLRY CLOISONS

■ Résultat des votes :

(Indiquer le nombre de votes de la part des membres de la commission d'appel d'offres ayant voix délibérative.)

Pour : <u>6</u>	Contre :	Abstentions :
-----------------------------	----------------	---------------------

LOT 2 : MENUISERIE INTERIEUR BOIS

■ La décision de la commission d'examen des offres relative au classement des offres, après avoir pris connaissance du rapport d'analyse des offres, décide : (Cocher la case correspondante.)

Retient le classement proposé ; Demande une analyse complémentaire ; autres :

Choix de l'entreprise retenue : NETTEY SAS

■ Résultat des votes :

(Indiquer le nombre de votes de la part des membres de la commission d'appel d'offres ayant voix délibérative.)

Pour : <u>6</u>	Contre :	Abstentions :
-----------------------------	----------------	---------------------

LOT 3 : MENUISERIE EXTERIEUR ALUMINIUM

■ La décision de la commission d'examen des offres relative au classement des offres, après avoir pris connaissance du rapport d'analyse des offres, décide : (Cocher la case correspondante.)

Retient le classement proposé ; Demande une analyse complémentaire ; autres :

Choix de l'entreprise retenue : ROELLY - BENTZINGER

■ Résultat des votes :

Pour : <u>6</u>	Contre :	Abstentions :
-----------------------------	----------------	---------------------

LOT 4 : PLOMBERIE - SANITAIRE

■ La décision de la commission d'examen des offres relative au classement des offres, après avoir pris connaissance du rapport d'analyse des offres, décide : (Cocher la case correspondante.)

Retient le classement proposé ; Demande une analyse complémentaire ; autres : Sans suite

Choix de l'entreprise retenue :

■ Résultat des votes :

Pour :	Contre :	Abstentions :
--------------	----------------	---------------------

LOT 5 : ELECTRICITE

■ La décision de la commission d'examen des offres relative au classement des offres, après avoir pris connaissance du rapport d'analyse des offres, décide : (Cocher la case correspondante.)

Retient le classement proposé ; Demande une analyse complémentaire ; autres :

Choix de l'entreprise retenue : H3E Fréland

■ Résultat des votes :

(Indiquer le nombre de votes de la part des membres de la commission d'appel d'offres ayant voix délibérative.)

Pour : <u>6</u>	Contre :	Abstentions :
-----------------------------	----------------	---------------------

LOT 6 : VENTILATION

■ La décision de la commission d'examen des offres relative au classement des offres, après avoir pris connaissance du rapport d'analyse des offres, décide : (Cocher la case correspondante.)

Retient le classement proposé ; Demande une analyse complémentaire ; autres :

→ LOT 4 : Plomberie sanitaire

Entreprise : _ montant :€ht

→ LOT 5 : Electricité

Entreprise : H3E Freland _ montant : 48 825,13€ht

→ LOT 6 : Ventilation

Entreprise : WENDING J & _ montant : 11 228,62€ht

→ LOT 7 : Carrelage

Entreprise : _ montant :€ht

→ LOT 8 : Peinture

Entreprise : LAMMER _ montant : 1838,34€ht

→ LOT 9 : Etanchéité

Entreprise : _ montant :€ht

I - Déclaration sans suite ou d'infructuosité.

I1 - Lot n° 7 : Carrelage

(Indiquer le numéro et l'intitulé du lot tels qu'ils figurent dans l'avis d'appel public à la concurrence ou la lettre de consultation.)

■ Au vu du rapport d'analyse des offres et après examen des offres reçues, la commission d'appel d'offres déclare la procédure de passation du marché public ou de l'accord-cadre : (Cocher les cases correspondantes.)

Sans suite Infructueuse Pour les motifs exposés dans le rapport d'analyse des offres ;

Et de mettre en œuvre la nouvelle procédure suivante :

Le lot est déclaré sans suite et ne sera pas reconduit.

■ Résultat des votes :

(Indiquer le nombre de votes de la part des membres de la commission d'appel d'offres ayant voix délibérative.)

Pour : Contre : Abstentions :

I1 - Lot n° 4 : Plomberie - sanitaire

(Indiquer le numéro et l'intitulé du lot tels qu'ils figurent dans l'avis d'appel public à la concurrence ou la lettre de consultation.)

■ Au vu du rapport d'analyse des offres et après examen des offres reçues, la commission d'appel d'offres déclare la procédure de passation du marché public ou de l'accord-cadre : (Cocher les cases correspondantes.)

Sans suite Infructueuse Pour les motifs exposés dans le rapport d'analyse des offres ;

Et de mettre en œuvre la nouvelle procédure suivante :

Le lot est déclaré sans suite et ne sera pas reconduit.

I1 - Lot n° 9 : Etanchéité

(Indiquer le numéro et l'intitulé du lot tels qu'ils figurent dans l'avis d'appel public à la concurrence ou la lettre de consultation.)

■ Au vu du rapport d'analyse des offres et après examen des offres reçues, la commission d'appel d'offres déclare la procédure de passation du marché public ou de l'accord-cadre : (Cocher les cases correspondantes.)

Sans suite Infructueuse Pour les motifs exposés dans le rapport d'analyse des offres ;

Et de mettre en œuvre la nouvelle procédure suivante :

Les lots 4, 7 et 9 sont déclarés sans suite et ne seront pas relancés

■ Résultat des votes :

(Indiquer le nombre de votes de la part des membres de la commission d'appel d'offres ayant voix délibérative.)

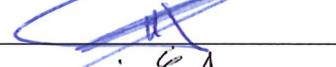
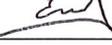
Pour : ...6.....

Contre :

Abstentions :

J - Signature des membres de la commission d'examen des offres.

(Indiquer dans le tableau ci-dessous les nom et prénom de chacun des membres de la commission d'examen des offres présents. Le procès-verbal doit être signé par tous les membres ayant siégé en séance.)

Nom et prénom	Signature
Jean-Louis CHRIST	
Claire BRECHBUHLER	
Louis ERBLAND	
Joseph PFEIFFER	
Henni FUCHS	
Raïc ERMEL	

K - Observations des membres de la commission d'examen des offres.

.....

.....

.....

.....

PROCÈS-VERBAL COMMISSION D'EXAMEN DES OFFRES (la C.E.O émet un avis)

En référence au document de C.E.O établi le 20 septembre 2018, délibéré par le conseil municipal au mois octobre 2018.

A - Identification du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice).

(Reprendre le contenu de la mention figurant dans l'avis d'appel public à la concurrence ou la lettre de consultation.)

Mairie de Ribeauvillé - 2, place de l'Hôtel de Ville – B.P. 50037 – 68152 RIBEAUVILLE Cedex
Téléphone 03.89.73.20.00 – Télécopie 03.89.73.37.18

Numéro SIRET : 21680269400010

Adjudicateur du marché : le Maire – Jean-Louis CHRIST

B - Objet de la consultation.

(Reprendre le contenu de la mention figurant dans l'avis d'appel public à la concurrence ou la lettre de consultation.)

Création d'une chaufferie bois et réseau de chaleur associé – Espace Culturel / Ecoles

Les travaux consistent à rénover la toiture du bâtiment principal de la mairie ainsi que la réfection des façades, ainsi que le renforcement de la charpente bois.

Allotissement de travaux

- **LOT 1 : GROS ŒUVRE – MACONNERIE - VRD**
- **LOT 2 : CHARPENTE - COUVERTURE**
- **LOT 3 : ETANCHEITE**
- **LOT 4 : SERRURERIE – METALLERIE – MENUISERIE ALU**
- **LOT 5 : FACADES ENDUIT – PEINTURE – REVETEMENT**
- **LOT 6 : CHAUFFAGE – SOUS-STATION**
- **LOT 7 : ELECTRICITE**
- **LOT 8 : RESEAU DE CHALEUR**

C - Déroulement de la consultation.

(Reprendre les éléments figurant dans l'avis d'appel public à la concurrence, le règlement de consultation ou la lettre de consultation.)

- Publicité : ALSACE : publié le 07/02/2024
- Date et heures limites de réception des offres : MERCREDI 06 MARS 2024 à 12h00.
- Délai de validité des offres : 120 jours
- Demande de précisions ou de compléments sur la teneur des offres : NON OU OUI

D - Composition de la commission d'examen des offres

Date de la réunion le : **MERCREDI 27 MARS 2024**

D1 - Membres à voix délibérative :

Nom et prénom	Qualité	Titulaire (T) ou Suppléant (S)
Jean-Louis CHRIST	Maire	T
Louis ERBLAND	Adjoint au maire	T
Joseph PFEIFFER	Conseiller municipal	T
Clair BRECHBOHLER	Adjointe au maire	T
Henri FUCHS	Adjoint au maire	T
Loïc ERHEL	Conseiller municipal	T

D2 - Membres à voix consultative :

Nom et prénom	Qualité
David FESSELET	DGS
Mathieu DABET	DST
Philippe LEGER	Gestionnaire de la commande publique.

Autres membres participatifs :

MAITRE D'ŒUVRE : CAP ENERGIES ALSACE – SCHMITT Eric

E - Fonctionnement de la commission d'examen des offres.

■ Le quorum est atteint :

(Cocher la case correspondante)

OUI NON

La Commission d'Examen des offres (C.E.O) (Cocher la case correspondante.)

Peut Ne peut pas valablement délibérer.

■ Secrétariat de la commission d'examen des offres :

(Indiquer les noms, prénom, grade et qualité de(s) l'agent(s) chargé(s) du secrétariat de la commission d'examen des offres.)

- Directeur Général des Services – Monsieur David FESSELET
- Responsable des finances – Monsieur Patrice HUNSINGER
- Directeur des Services Techniques – Monsieur Mathieu DABET
- Responsable des marchés publics – Monsieur Philippe LEGER

F - Elimination des offres.

■ Nombre de téléchargements : Nombre du dépôt d'offres :

■ dans les délais : (nombre). ■ hors délais : (nombre).

■ Décision de Commission d'Examen des offres portant sur l'élimination des offres :

Lot n° :

(Indiquer le numéro et l'intitulé du lot tels qu'ils figurent dans l'avis d'appel public à la concurrence ou la lettre de consultation.)

Élimine les offres conformément à la proposition figurant au rapport d'analyse des offres ;

Demande un examen complémentaire des offres pour les motifs suivants :

■ Résultat des votes :

(Indiquer le nombre de votes de la part des membres de la commission d'appel d'offres ayant voix délibérative.)

Pour :

Contre :

Abstentions :

G - Classement des offres.

■ LOT 1 : GROS ŒUVRE – MACONNERIE - VRD

■ La décision de la commission d'examen des offres relative au classement des offres, après avoir pris connaissance du rapport d'analyse des offres, décide de: (Cocher la case correspondante.)

Retient le classement proposé ; Demande une analyse complémentaire ; autres :

Choix de l'entreprise retenue : Zurichert

■ Résultat des votes :

(Indiquer le nombre de votes de la part des membres de la commission d'appel d'offres ayant voix délibérative.)

Pour : 6

Contre :

Abstentions :

■ LOT 2 : CHARPENTE - COUVERTURE

■ La décision de la commission d'examen des offres relative au classement des offres, après avoir pris connaissance du rapport d'analyse des offres, décide de: (Cocher la case correspondante.)

Retient le classement proposé ; Demande une analyse complémentaire ; autres : ... Infucteux

Choix de l'entreprise retenue :

■ Résultat des votes :

(Indiquer le nombre de votes de la part des membres de la commission d'appel d'offres ayant voix délibérative.)

Pour :

Contre :

Abstentions :

■ LOT 3 : ETANCHEITE

■ La décision de la commission d'examen des offres relative au classement des offres, après avoir pris connaissance du rapport d'analyse des offres, décide de: (Cocher la case correspondante.)

Retient le classement proposé ; Demande une analyse complémentaire ; autres : ... Infucteux

Choix de l'entreprise retenue :

■ Résultat des votes :

Pour :

Contre :

Abstentions :

▪ **LOT 4 : SERRURERIE – METALLERIE – MENUISERIE ALU**

■ La décision de la commission d'examen des offres relative au classement des offres, après avoir pris connaissance du rapport d'analyse des offres, décide : (Cocher la case correspondante.)

Retient le classement proposé ; Demande une analyse complémentaire ; autres :

Choix de l'entreprise retenue : **DETALEST**

■ Résultat des votes :

Pour : 6	Contre :	Abstentions :
-----------------------------	----------------	---------------------

▪ **LOT 5 : FACADES ENDUIT – PEINTURE – REVETEMENT**

■ La décision de la commission d'examen des offres relative au classement des offres, après avoir pris connaissance du rapport d'analyse des offres, décide : (Cocher la case correspondante.)

Retient le classement proposé ; Demande une analyse complémentaire ; autres :

Choix de l'entreprise retenue : **LANNER**

■ Résultat des votes :

(Indiquer le nombre de votes de la part des membres de la commission d'appel d'offres ayant voix délibérative.)

Pour : 6	Contre :	Abstentions :
-----------------------------	----------------	---------------------

▪ **LOT 6 : CHAUFFAGE – SOUS-STATION**

■ La décision de la commission d'examen des offres relative au classement des offres, après avoir pris connaissance du rapport d'analyse des offres, décide : (Cocher la case correspondante.)

Retient le classement proposé ; Demande une analyse complémentaire ; autres :

Choix de l'entreprise retenue : **ANDLAUER**

■ Résultat des votes :

(Indiquer le nombre de votes de la part des membres de la commission d'appel d'offres ayant voix délibérative.)

Pour : 6	Contre :	Abstentions :
-----------------------------	----------------	---------------------

▪ **LOT 7 : ELECTRICITE**

■ La décision de la commission d'examen des offres relative au classement des offres, après avoir pris connaissance du rapport d'analyse des offres, décide : (Cocher la case correspondante.)

Retient le classement proposé ; Demande une analyse complémentaire ; autres :

Choix de l'entreprise retenue : **PREST.ELEC**

■ Résultat des votes :

(Indiquer le nombre de votes de la part des membres de la commission d'appel d'offres ayant voix délibérative.)

Pour : 6	Contre :	Abstentions :
-----------------------------	----------------	---------------------

I - Déclaration sans suite ou d'infructuosité.

I1 - Lot n° 02 : Couverture

(Indiquer le numéro et l'intitulé du lot tels qu'ils figurent dans l'avis d'appel public à la concurrence ou la lettre de consultation.)

■ Au vu du rapport d'analyse des offres et après examen des offres reçues, la commission d'appel d'offres déclare la procédure de passation du marché public ou de l'accord-cadre : (Cocher les cases correspondantes.)

Sans suite Infructueuse Pour les motifs exposés dans le rapport d'analyse des offres ;

Et de mettre en œuvre la nouvelle procédure suivante :

Marché sans publicité ni mise en concurrence préalable

■ Résultat des votes :

(Indiquer le nombre de votes de la part des membres de la commission d'appel d'offres ayant voix délibérative.)

Pour : 6 Contre : Abstentions :

I1 - Lot n° 03 : Étanchéité

(Indiquer le numéro et l'intitulé du lot tels qu'ils figurent dans l'avis d'appel public à la concurrence ou la lettre de consultation.)

■ Au vu du rapport d'analyse des offres et après examen des offres reçues, la commission d'appel d'offres déclare la procédure de passation du marché public ou de l'accord-cadre : (Cocher les cases correspondantes.)

Sans suite Infructueuse Pour les motifs exposés dans le rapport d'analyse des offres ;

Et de mettre en œuvre la nouvelle procédure suivante :

Marché sans publicité ni mise en concurrence préalable

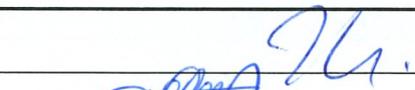
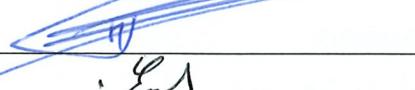
■ Résultat des votes :

(Indiquer le nombre de votes de la part des membres de la commission d'appel d'offres ayant voix délibérative.)

Pour : 6 Contre : Abstentions :

J - Signature des membres de la commission d'examen des offres.

(Indiquer dans le tableau ci-dessous les nom et prénom de chacun des membres de la commission d'examen des offres présents. Le procès-verbal doit être signé par tous les membres ayant siégé en séance.)

Nom et prénom	Signature
Jean-Louis CHAIST	
Louis ERBLAND	
Joseph PFEIFFER	
Claire BRECHBUHLER	
Henri FUCHS	
Loïc ERHEL	

▪ **LOT 8 : RESEAU DE CHALEUR**

■ La décision de la commission d'examen des offres relative au classement des offres, après avoir pris connaissance du rapport d'analyse des offres, décide : (Cocher la case correspondante.)

Retient le classement proposé ; Demande une analyse complémentaire ; autres :

Choix de l'entreprise retenue : C.A.BITUNE

■ Résultat des votes :

(Indiquer le nombre de votes de la part des membres de la commission d'appel d'offres ayant voix délibérative.)

Pour : <u>6</u>	Contre :	Abstentions :
-----------------------------	----------------	---------------------

H - Décision d'attribution.

▪ **LOT 1 : GROS ŒUVRE – MACONNERIE - VRD**

Entreprise : ZWICKERT _ montant : 270.000,00 €ht

▪ **LOT 2 : CHARPENTE - COUVERTURE**

Entreprise : / _ montant : / €ht

▪ **LOT 3 : ETANCHEITE**

Entreprise : / _ montant : / €ht

▪ **LOT 4 : SERRURERIE – METALLERIE – MENUISERIE ALU**

Entreprise : NETALEST _ montant : 47.994,00 €ht

▪ **LOT 5 : FACADES ENDUIT – PEINTURE – REVETEMENT**

Entreprise : LANNER _ montant : 11.576,00 €ht

▪ **LOT 6 : CHAUFFAGE – SOUS-STATION**

Entreprise : ANDLAUER _ montant : 655.060,13 €ht

▪ **LOT 7 : ELECTRICITE**

Entreprise : PREST'elec _ montant : 13.940,40 €ht

LOT 8 : RESEAU DE CHALEUR

Entreprise : C.A.BITUNE _ montant : 197.065,57 €ht

K - Observations des membres de la commission d'examen des offres.

.....

.....

.....

.....

MARCHES PUBLICS

OUV9

**PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION DE DELEGATION DE
SERVICE PUBLIC
DECISION D'ATTRIBUTION¹**

Le formulaire OUV9 est un modèle de procès-verbal qui peut être utilisé par les commissions d'appel d'offres des collectivités territoriales et des établissements publics locaux dans le cadre de la passation des marchés publics.

Le rapport d'analyse des offres (formulaire OUV8) constitue une annexe du présent document.

Ce document fait état des décisions de la commission d'appel d'offres relatives aux offres reçues et doit être signé par tous les membres présents lors de leur examen.

A - Identification du pouvoir adjudicateur

(Reprendre le contenu de la mention figurant dans l'avis d'appel public à la concurrence ou la lettre d'invitation à soumissionner ou à participer au dialogue.)

Mairie de RIBEAUVILLE
Place du marché
68 150 RIBEAUVILLE

B - Objet de la consultation

(Reprendre le contenu de la mention figurant dans l'avis d'appel public à la concurrence ou la lettre d'invitation à soumissionner ou à participer au dialogue.)

DSP fourrière automobile

C - Déroulement de la consultation

(Reprendre les éléments figurant dans l'avis d'appel à la concurrence, le règlement de consultation ou la lettre d'invitation à soumissionner ou à participer au dialogue.)

Publicité 30/01/2024

(Indiquer la date, les références et l'organe de publication de chaque avis d'appel public à la concurrence.)

Date et heures limites de réception des offres : 29/02/2024 à 17H00

Délai de validité des offres : 90 jours

Demande de précisions ou de compléments sur la teneur des offres : X Non OU Oui

(Cocher la case correspondante.)

¹ Formulaire non obligatoire disponible, avec sa notice explicative, sur le site du ministère chargé de l'économie.

D - Composition de la commission DSP

Lors de sa réunion en date du 27/03/2024

la commission DSP était composée comme suit :

D1 - Membres à voix délibérative

Nom et prénom	Qualité	Titulaire (T) ou Suppléant (S)
CHRIST Jean-Louis	Président	T
BRECHBUHLER Claire		
FUCHS Henri		
ERMEL Loïc		
PFEIFFER Jo		
ERBLAND Louis		

D2 - Membres à voix consultative

Nom et prénom	Qualité
FESSELET David	DGS

E - Fonctionnement de la commission d'appel d'offres

■ Le quorum est atteint :

(Cocher la case correspondante.)

Non

Oui

La commission d'appel d'offres

(Cocher la case correspondante.)

peut

ne peut pas

valablement délibérer.

■ Secrétariat

(Indiquer les nom, prénom, grade et qualité de(s) l'agent(s) chargé(s) du secrétariat de la commission d'appel d'offres.)

David FESSELET

F - Elimination des offres - néant

F1 - Lot n°

(Indiquer le numéro et l'intitulé du lot tels qu'ils figurent dans l'avis d'appel public à la concurrence ou la lettre d'invitation à soumissionner ou à participer au dialogue.)

■ Nombre de plis reçus

- dans les délais : (nombre).
- hors délais : (nombre).

■ Décision de la commission d'appel d'offres relative à l'élimination des offres

La commission d'appel d'offres : (Cocher la case correspondante.)

- élimine les offres conformément à la proposition figurant au rapport d'analyse des offres ;
- demande un examen complémentaire des offres pour les motifs suivants :

■ Résultat des votes

(Indiquer le nombre de votes de la part des membres de la commission d'appel d'offres ayant voix délibérative.)

- Pour :
- Contre :
- Abstentions :

F2 - Lot n°

(Indiquer le numéro et l'intitulé du lot tels qu'ils figurent dans l'avis d'appel public à la concurrence ou la lettre d'invitation à soumissionner ou à participer au dialogue.)

■ Nombre de plis reçus

- dans les délais : (nombre).
- hors délais : (nombre).

■ Décision de la commission d'appel d'offres relative à l'élimination des offres

La commission d'appel d'offres : (Cocher la case correspondante.)

- élimine les offres conformément à la proposition figurant au rapport d'analyse des offres ;
- demande un examen complémentaire des offres pour les motifs suivants :

■ Résultat des votes

(Indiquer le nombre de votes de la part des membres de la commission d'appel d'offres ayant voix délibérative.)

- Pour :
- Contre :
- Abstentions :

G - Classement des offres : 1 offre

G1 – SAS ALSACE DEPANNAGE COLMAR

(Indiquer le numéro et l'intitulé du lot tels qu'ils figurent dans l'avis d'appel public à la concurrence ou la lettre d'invitation à soumissionner ou à participer au dialogue.)

■ Décision de la commission d'appel d'offres relative au classement des offres

Après avoir pris connaissance du rapport d'analyse des offres, la commission d'appel d'offres :
(Cocher la case correspondante.)

X retient le classement des offres proposé ;

demande une analyse complémentaire des offres pour les motifs suivants :

■ Résultat des votes

(Indiquer le nombre de votes de la part des membres de la commission d'appel d'offres ayant voix délibérative.)

- Pour : 6
- Contre : 0

Abstentions : 0

H - Décision d'attribution.

H1 - SAS ALSACE DEPANNAGE COLMAR

(Indiquer le numéro et l'intitulé du lot tels qu'ils figurent dans l'avis d'appel public à la concurrence ou la lettre d'invitation à soumissionner ou à participer au dialogue.)

■ Au vu du rapport d'analyse des offres et des décisions prises quant à l'élimination et au classement des offres, la commission d'appel d'offres décide : (Cocher la case correspondante.)

X d'attribuer la DSP à l'attributaire proposé ;

pour les motifs exposés dans le rapport d'analyse des offres ;

X pour les motifs mentionnés ci-dessous :

de demander une analyse complémentaire des offres pour les motifs suivants :

■ Résultat des votes

(Indiquer le nombre de votes de la part des membres de la commission d'appel d'offres ayant voix délibérative.)

▪ Pour : **6**

▪ Contre : 0

Abstentions : 0

I – Déclaration d'abandon de la procédure - néant

I1 - Lot n° :

(Indiquer le numéro et l'intitulé du lot tels qu'ils figurent dans l'avis d'appel public à la concurrence ou la lettre d'invitation à soumissionner ou à participer au dialogue.)

■ Au vu du rapport d'analyse des offres et après examen des offres reçues, la commission d'appel d'offres décide d'abandonner la procédure :

- pour les motifs exposés dans le rapport d'analyse des offres ;
- pour les motifs mentionnés ci-dessous :

et propose de mettre en œuvre la nouvelle procédure suivante

(Cocher la case correspondante.)

- un appel d'offres ;
- un marché négocié ;
- une procédure adaptée ;
- un dialogue compétitif.

■ Résultat des votes

(Indiquer le nombre de votes de la part des membres de la commission d'appel d'offres ayant voix délibérative.)

- Pour :
- Contre :
- Abstentions :

I2 - Lot n° :

(Indiquer le numéro et l'intitulé du lot tels qu'ils figurent dans l'avis d'appel public à la concurrence ou la lettre d'invitation à soumissionner ou à participer au dialogue.)

■ Au vu du rapport d'analyse des offres et après examen des offres reçues, la commission d'appel d'offres décide d'abandonner la procédure :

- pour les motifs exposés dans le rapport d'analyse des offres ;
- pour les motifs mentionnés ci-dessous :

et propose de mettre en œuvre la nouvelle procédure suivante

(Cocher la case correspondante.)

- un appel d'offres ;
- un marché négocié ;
- une procédure adaptée ;
- un dialogue compétitif.

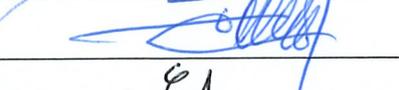
■ Résultat des votes

(Indiquer le nombre de votes de la part des membres de la commission d'appel d'offres ayant voix délibérative.)

- Pour :
- Contre :
- Abstentions :

J - Signature des membres de la commission d'appel d'offres DSP

(Indiquer dans le tableau ci-dessous les nom et prénom de chacun des membres de la commission d'appel d'offres présents. Le procès-verbal doit être signé par tous les membres ayant siégé en séance.)

Nom et prénom	Signature
CHRIST Jean-Louis	
FUCHS Henri	
BRECHBUHLER Claude	
ERBLAND Louis	
ERNEST Loïc	
PFEIFFER Jo	

K - Observations des membres de la commission d'appel d'offres

PRET A USAGE

VU, le Code Civil ;

VU, le Code Général des Collectivité Territoriales ;

VU, la délibération n°7 du 15 juillet 2020 du Conseil Municipal de Ribeauvillé portant délégation de compétences au Maire ;

CONSIDERANT, la nécessité de traiter la situation née de l'acquisition du site du sanctuaire du DUSENBACH au 01/01/2023 ;

Entre

la commune de Ribeauvillé, représentée par son Maire, M. Jean-Louis CHRIST, ci-après dénommé, le « Prêteur »,

Et

M. Joseph DOSSMANN, né le 25 Mars 1973 à Strasbourg (67), ci-après dénommé, « l'Emprunteur »,

Il a été convenu ce qui suit entre les parties,

Par les présentes, le prêteur consent un prêt à usage à l'emprunteur soumis aux dispositions des articles 1875 et suivants du Code Civil, portant sur les biens ci-après désignés,

Désignation

Le présent prêt à usage porte sur un logement avec garage, sis sur la commune de Ribeauvillé (68 150), lieu-dit Dusenbach, section 34, parcelle 14.

Destination

L'emprunteur ne peut se servir du bien prêté qu'à l'usage déterminé par sa nature, cet usage étant à la date de la conclusion de la présente convention de nature d'habitation.

Durée

Le présent prêt à usage est consenti pour une durée de trois années, commençant à courir à compter de la date de signature. Le contrat est reconductible chaque année tacitement.

A la date de fin du contrat, l'emprunteur doit avoir quitté les lieux sans que le prêteur ne soit obligé de lui adresser un congé.

Le prêteur ne peut retirer les biens prêtés qu'après qu'ils aient servi à l'usage pour lequel ils sont empruntés. Néanmoins, conformément aux dispositions de l'article 1889 du Code civil, si pendant ce délai ou avant que le besoin de l'emprunteur ait cessé, il survient au prêteur un besoin pressant et imprévu de sa chose, le juge peut suivant les circonstances, obliger l'emprunteur à les lui rendre.

Jouissance

Le prêteur a la jouissance du bien désigné à compter de la date de signature du présent document.

Obligations à la charge de l'emprunteur

Le présent prêt à usage est consenti aux conditions suivantes que l'emprunteur s'oblige à exécuter et accomplir, à savoir :

1°) il prendra les biens objets des présentes dans leur état sans recours ni réserve contre le prêteur pour quelque cause que ce soit ;

Cession/ sous-location

Le prêteur ne peut céder le prêt à usage, ou consentir une location ou jouissance à un tiers portant sur les biens prêtés.

Transmission du commodat en cas de décès

Les parties conviennent que le présent contrat cesse en cas de décès de l'emprunteur et qu'il est dans ce cas, mis fin au contrat sans préavis, ni congé, dans un délai de deux mois à compter de la date du décès.

Déclarations diverses

Sur l'état civil : Les parties confirment les déclarations d'état civil figurant en tête du prêt à usage.

Fait en deux exemplaires

Le 01/01/2023

Le prêteur

M. le Maire de Ribeauvillé

Jean-Louis CHRIST



L'emprunteur

A blue ink signature of M. Joseph DOSSMANN, the borrower, consisting of a stylized, cursive script.

M. Joseph DOSSMANN

2°) il est tenu de veiller en « bon père de famille » à la garde et à la conservation de la chose prêtée. Il ne peut s'en servir qu'à l'usage déterminé par la présente convention, le tout à peine de dommages et intérêts dus au prêteur ;

3°) si l'emprunteur emploie la chose à un autre usage, ou pour un temps plus long qu'il ne le devait, il sera tenu de la perte arrivée même par cas fortuit ;

4°) si la chose prêtée périt par cas fortuit dont l'emprunteur aurait pu la garantir en employant la sienne propre, ou si ne pouvant conserver que l'une des deux, il a prêté la sienne, il est tenu de la perte de l'autre. La perte de la chose même par cas fortuit sera à la charge de l'emprunteur.

Si la chose est détériorée par le seul effet de l'usage pour lequel elle est empruntée sans faute de la part de l'emprunteur, ce dernier ne sera pas tenu de sa détérioration ;

5°) l'emprunteur ne peut retenir la chose par compensation de ce que le prêteur lui doit ;

6°) si pour user de la chose l'emprunteur a fait quelque dépense, il ne peut la répéter ;

7°) en cas de co-emprunteur, ceux-ci sont tenus solidairement responsables envers le prêteur ;

8°) il veillera à ce qu'en aucun cas le bien prêté ne fasse l'objet d'usurpation ou autres et devra avertir le prêteur pour le cas où ceux-ci viendraient à se produire ;

9°) il souscrira tous les abonnements utiles pour les fluides desservant son logement (eau, assainissement, énergies, communication) ;

10°) il souscrira un contrat d'assurance pour les risques demeurant à sa charge. Il transmet l'attestation correspondante au prêteur.

Contreparties à charges de l'emprunteur

L'emprunteur bénéficie gratuitement du logement intégré à l'ensemble immobilier du sanctuaire du Dusenbach en contrepartie de :

GESTION, SURVEILLANCE GENERALE ET PERMANENTE DE L'ENSEMBLE DU SITE

Composé des biens sis sur les parcelles suivantes : 14, 15, 16, 17, section 34

Descriptif immobilier et patrimonial établis en 2022 – pièces jointes en annexe

Obligations à la charge du prêteur

1°) Le prêteur a l'obligation de laisser l'emprunteur jouir gratuitement du bien prêté jusqu'au terme convenu dans la présente convention ou (à défaut) qu'après qu'elle a servi à l'usage pour lequel elle a été empruntée. Le prêteur ne peut donc réclamer aucune redevance, impôts ou services de quelque nature que ce soit à l'emprunteur en contrepartie de la jouissance des biens prêtés.

2°) Si, pendant la durée du prêt à usage, l'emprunteur a dû pour la conservation des biens prêtés payer quelque dépense extraordinaire, nécessaire et tellement urgente qu'il n'a pu en prévenir le prêteur, ce dernier sera tenu de rembourser ladite dépense à l'emprunteur.

3°) Si le bien prêté a des défauts tels qu'ils puissent causer un préjudice à celui qui s'en sert, le prêteur est responsable, s'il connaissait les défauts des biens prêtés et n'en n'a pas averti l'emprunteur.

DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE
Décision n°02/2024

DECISION D'APPROBATION DES TARIFS DU CAMPING PIERRE DE COUBERTIN

M. le Maire expose,

VU les dispositions de l'article L.2122-22 alinéa 5 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
VU la délibération n°8 du Conseil Municipal du 27 mai 2020 par laquelle le Conseil Municipal a donné délégation à son Maire et pour la durée du mandat, d'une partie de ses attributions ;

M. le Maire décide,

Tarifs des campings à compter du 15/03/2024

CAMPING PIERRE DE COUBERTIN	Basse Saison	Haute Saison
	15/03 au 30/05 01/10 au 15/11	01/06 au 30/09
Accès au camping :		
Emplacement : camping-car, caravane + voiture, tente + voiture	5,50 €	6 €
Emplacement : tente sans véhicule	4,50 €	5 €
Adulte (à partir de 13 ans)	3,95 €	4,45 €
Enfant 2 – 12 ans (gratuit pour les moins de 2 ans)		3 €
Electricité par nuit (16 ampères)		5 €
Animal (par nuit)		1,50 €
Tarif visiteur		2,00 €
Services du camping :		
Machine à laver le linge		5 €
Machine à sécher le linge		4 €
Wifi		Gratuit
Court de tennis		Gratuit
Garages morts (uniquement basse saison)	5,50 €	Non accepté
Piscine CAROLA (juin – août)		2 €
Réductions :		
A partir de la 7 ^{ème} nuit	5% de réduction	
A partir de la 15 ^{ème} nuit		5% de réduction
A partir de 10 emplacements	5 % + gratuité du responsable	
Taxe de séjour pour les + 18 ans uniquement	0,55 €	

Conformément aux dispositions de l'article L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, la présente décision fera l'objet d'un compte rendu lors de la prochaine réunion du Conseil Municipal et sera inscrite au registre des décisions du Conseil Municipal.

Fait à Ribeauvillé, le 22/02/2024

Le Maire,

Jean-Louis CHRIST



La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de M. le Maire dans un délai de deux mois suivant notification ou publication pour les tiers intéressés. Le silence gardé par l'autorité municipale pendant deux mois équivaut à un rejet et ouvre un nouveau délai de deux mois pour un éventuel recours contentieux au Tribunal Administratif.